

Subventions aux associations de quartiers et diverses - Première répartition 2001

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

* 30 000 F (4 573,47 €) au comité de quartier de Planoise. Cette association, nouvellement créée, mérite un soutien de la Ville pour un bon démarrage de ses activités.

* 2 000 F (304,90 €) au comité de quartier des Torcols pour les activités qu'il a conduites en début d'année 2001. Cette association n'avait pas obtenu de subvention en 2000.

* 30 000 F (4 573,47 €) à la Société Protectrice des Animaux pour l'ensemble de ses activités. Cette association a reçu une subvention d'un montant identique en 2000.

* 25 000 F (3 811,23 €) à l'association ECHEL pour une opération de dévégétation du Fort de Bregille menée dans le cadre d'un chantier de jeunes.

La dépense totale, soit 87 000 F (13 263,06 €) est à prélever sur le chapitre 92.025 article 6574 code service 41070 du BP 2001.

«**M. BONNET** : Je constate que le Comité de Quartier des Torcols n'avait pas eu de subvention en 2000. Pourrait-on savoir pour quelle raison ?

M. JEANNIARD : La commission s'est réunie et au vu du budget 2000 du Comité des Torcols et de son programme 2000, nous n'avons pas souhaité leur accorder une subvention pour leur activité parce qu'ils avaient des disponibilités d'une part et que leur programme ne nécessitait pas de leur attribuer une subvention d'autre part, ce que nous faisons par contre en l'an 2001 au vu du programme 2001 qu'ils nous ont présenté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Vie Associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2001.